

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt sept décembre deux mille dix, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/12/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Dominique GILLES, Emmanuel POISSON (a donné procuration à Christine RFFAUD), Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 121 : ESPACE AQUA'NOBLAT – CONSEIL D'EXPLOITATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2009-082 approuvant la création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion de l'Espace Aqua'Noblat

Vu la délibération 2010-120 approuvant les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a précédemment approuvé les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière créée pour gérer l'Espace Aqua'Noblat.

Ceux-ci, à l'article 5, précisent que le nombre d'élus au sein du conseil d'exploitation est de 14.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, conformément à l'article R. 2221 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner ses 14 représentants pour siéger au conseil d'exploitation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Désigne les élus de la commission équipements structurants de la Communauté de Communes de Noblat pour siège au conseil d'exploitation de l'Espace Aqua'Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 28 décembre 2010

Certifié exécutoire

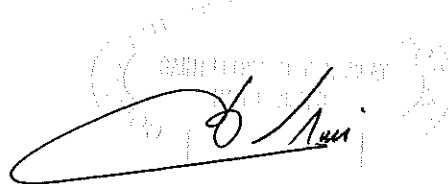
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. LEBLOIS', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT' and '2010-12-28'.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Espace Aqua'Noblat - Conseil d'exploitation

Date de transmission de l'acte : 28/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 28/12/2010

Numéro de l'acte : 2010-121 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101227-2010-121-DE

Date de décision : 27/12/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite